

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

de Bourgogne-Franche-Comté

SOMMAIRE

P2. Maïs

A RETENIR

Maïs

- Stade 10 feuilles à floraison femelle. : 30 % des parcelles ont atteint le stade floraison avec de grosse variabilités entre départements. (+ de 50 % en Saône-et-Loire et 10 % en Haute-Saône).
- **Pucerons** : Aucun risque à ce jour.
- **Pyrale** : Le pic de vol est dépassé.

Liens cliquables pour aller directement sur la partie souhaitée



Retrouvez toutes les fiches Biodiversité & Santé des agro-systèmes sur : <https://ecophyto-bfc.fr/documentation/fiches-biodiversite/>



MAÏS RESEAU 2022-2023

Au 11 juillet, le réseau d'observation est constitué de 24 parcelles : 9 en Saône-et-Loire, 8 dans le Jura, 2 en Haute-Saône, 3 dans la Nièvre, 1 dans l'Yonne, 2 dans le Doubs et 2 dans le territoire de Belfort.



Localisation des parcelles observées le 10 et 11 juillet 2023

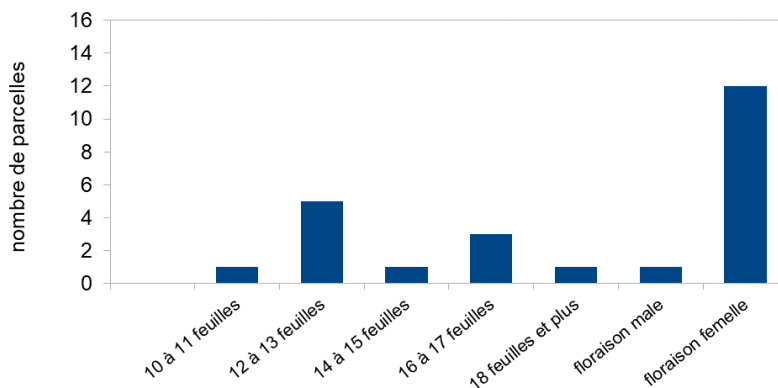


Stade floraison femelle – photos CA71

30 % parcelles ont atteint le stade début floraison femelle.

Il est intéressant de bien noter le stade de floraison pour estimer la date de maturité ensilage qui pourrait être précoce pour les premiers semis.

Stades du maïs le 11 juillet 2023



Ravageurs

Pucerons :

Présence quasi nulle.
Les auxiliaires sont toujours très présents et actifs.
Aucun risque à ce jour.



Rappel de la nuisibilité des pucerons sur le maïs (variable selon les espèces)

RAVAGEURS	PÉRIODE DE SENSIBILITÉ	SEUIL INDICATIF DE NUISIBILITÉ
Pucerons Metopolophium	3 à 10 feuilles.	5 pucerons / plante avant 3-4 feuilles. 10 pucerons / plante entre 4 et 6 feuilles. 20 à 50 pucerons / plante entre 6 et 8 feuilles. 100 pucerons/ plante après 8-10 feuilles.
Pucerons Sitobion	3 à 10 feuilles. Début juillet/début août	500 pucerons / plante (avec de nombreux ailés) Intervenir avant la sortie des soies s'il y a présence de miellat sur les feuilles au-dessus du futur épi
Pucerons Rhopalosiphum	Début juillet / début août	- Si quelques panicules colonisées : suivre l'évolution - Si développement population, si absence d'auxiliaires, traiter si 5% des panicules portent des colonies

Identifier les différents pucerons présents sur maïs :

METOPLOPHIUM DIRHODUM
(PUCERONS VERTS)



Taille : environ 2 mm.
Couleur : Vert pâle avec ligne vert foncé sur le dos.

Cornicules et antennes claires.

SITOBION AVENAE



Taille : environ 2 mm.
Couleur : variable (vert foncé, brun ou rose jaunâtre).

Cornicules et antennes noires.

RHOPALOSIPHUM PADI



Taille : environ 2 mm.
Forme : globuleuse.
Couleur : Vert très foncé, presque noir avec une zone rougeâtre foncée à l'arrière de l'abdomen.

Pyrale : pic de vol dépassé

Sur les 23 pièges à phéromones mis en place et relevés dans la région, des captures de papillons sont observés sur 30 % des sites. (Contre 58 % la semaine dernière et 35 % il y a 2 semaines)

Le nombre d'individus piégés se limite à 1 à 3 papillons par piège sauf à St Quentin-sur-Nohain (11 captures sur le seul piège lumineux).

Le vol des papillons plurivoltins est en nette régression par rapport à la semaine dernière. Le pic de vol est visiblement dépassé.

Les captures sont restées toujours très faibles tout le long de la campagne 2023.



Piège pyrales – photos CA39

Des pontes fraîches sont encore observées à des niveaux faibles (3 à 4 % des plantes) dans le Jura (Asnans-Beauvoisin, Brainans).



Ponte fraîche de pyrale — photos CA39

Commune	Département	Nombre de pyrales adultes piégées						
		30 mai 2023	6 juin 2023	13 juin 2023	20 juin 2023	27 juin 2023	4 juillet 2023	11 juillet 2023
Corpeau	Côte d'or	-	0	0	1	0	2	-
Ruffey les Beaune	Côte d'or	-	0	0	11	19	4	-
Argilly	Côte d'or	-	0	0	1	1	0	-
Ollans	Doubs	-	-	-	0	0	0	0
Pouligney-Lusans	Doubs	-	-	-	0	0	0	0
Gevry	Jura	-	0	0	0	0	1	0
Asnans-Beauvoisin	Jura	-	0	0	5	0	2	0
Vincelles	Jura	-	0	0	2	1	5	0
Sellières	Jura	-	0	0	1	1	1	0
Vincent	Jura	-	0	0	2	0	2	1
Belmont	Jura	-	-	0	1	0	-	0
Brainans	Jura	-	-	0	1	0	6	0
Rochefort sur Nenon	Jura	-	0	0	0	0	0	0
St Quentin sur No-hain	Nièvre	-	-	0	7	17	15	11
Magny-cours	Nièvre	-	-	-	-	-	0	2
Surgy	Nièvre	-	-	0	2	0	1	-
Bona	Nièvre	-	-	-	0	-	1	3
Pouilly sur loire	Nièvre	-	-	0	2	0	3	-
Choye	Haute-Saône	-	0	0	2	0	0	2
Chevigny	Haute-Saône	-	0	0	0	0	0	0
Champignelles	Yonne	0	-	0	-	-	-	-
Soumaintrain	Yonne	-	-	1	0	0	1	2
Maillot	Yonne	-	-	-	-	0	3	-
Perreux	Yonne	-	-	-	3	-	-	-
St Martin-belle-roche	Saône-et-Loire	0	0	0	0	0	0	0
Baudrières	Saône-et-Loire	-	-	0	-	0	-	-
Buxy	Saône-et-Loire	0	0	0	0	2	0	0
Simard	Saône-et-Loire	-	0	0	0	-	-	0
Pierre de Bresse	Saône-et-Loire	0	-	0	0	3	-	-
Simard	Saône-et-Loire	-	4	-	-	-	-	-
Thurey	Saône-et-Loire	-	0	0	0	-	-	0
Santilly	Saône-et-Loire	-	-	-	2	1	1	-
Verdun sur le Doubs	Saône-et-Loire	0	0	0	2	0	0	-
Montpont	Saône-et-Loire	1	1	2	2	8	6	1
St Usuge	Saône-et-Loire	11	0	-	30	-	-	-
Lachapelle-sous-rougemont	Territoire de Belfort	-	-	-	-	-	0	0
Petitefontaine	Territoire de Belfort	-	-	-	-	-	0	0

sur les parcelles non protégées avec des trichogrammes, les autres moyens de lutte (utiliser en priorité des produits de biocontrôle) visent à contrôler les larves au stade baladeur. Lorsque les larves ont pénétré dans la plante, il n'existe plus de moyens de lutte efficace.

Le maximum de larves à ce stade coïncide généralement avec le pic de vol des adultes observés.

Le pic de vol est dépassé dans la région.

Le risque est maintenant faible sur l'ensemble de la région dans les zones à risque. Aucune intervention n'est justifiée.



Chrysomèles :

Le réseau de piégeage de la chrysomèle du maïs a commencé à se mettre la semaine dernière sur des parcelles en monoculture de maïs.

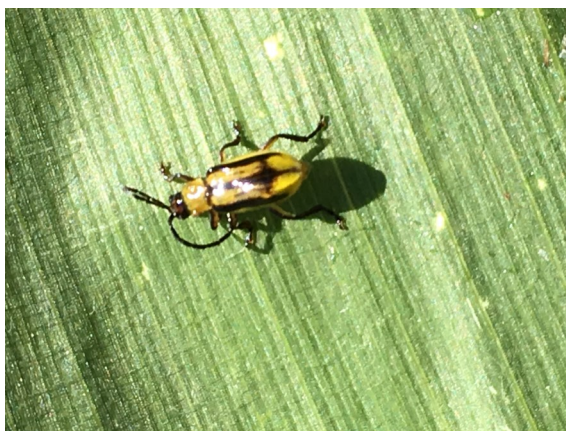
Des piégeages ont déjà été observés avec déjà un nombre important d'individus sur tous les sites de Saône-et-Loire et du Jura.

Habituellement les premières captures sont réalisées la deuxième quinzaine de juillet.

Comme en 2022, une présence importante est notée dès le début juillet. C'est également le cas en Alsace et en Rhône-Alpes.

Les populations sont en cours d'installation. Il n'y a pas de risque à court terme. Pour éviter cette progression, il est recommandé de couper la monoculture, une année sur 4.

Aucun moyen de lutte n'est efficace à ce stade, seule la rotation des cultures assure un contrôle de la progression de la chrysomèle.



Chrysomèle du maïs (adulte)

Photo CA71



Piège à Chrysomèle du maïs (adulte)

Photo CA71

Commune	Département	Nombre de chrysomèles piégées	
		4 juillet	11 juillet
St Martin-belle-roche	Saône-et-Loire	-	8
Senozan	Saône-et-Loire	-	25
senozan	Saône-et-Loire	-	103
Sance	Saône-et-Loire	-	8
Varennes-les-Mâcon	Saône-et-Loire	-	3
Vincent	Jura	0	3
Gevry	Jura	1	12
Brainans	Jura	1	7
Vincelles	Jura	9	18
Rocheft-sur-Nenon	Jura	20	9
Pouilly-sur-Loire	Nièvre	0	-
La chapelle-sous-rougemont	Territoire de Belfort	0	0
Petitefontaine	Territoire de Belfort	0	0

**Ce Bulletin de Santé du Végétal grandes cultures est le dernier de la saison
2022-2023.**

Le prochain bulletin sera édité le 22 août 2023.

Bel été !

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté et rédaction animée par ARVALIS-Institut du Végétal, Terres Inovia et les Chambres d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté à partir des observations réalisées par : 110 BOURGOGNE - SAS BRESSON - AMDIS - ARVALIS - AXEREAL - BOURGOGNE DU SUD - CA 21 - CA 39 - CA 58 - CA 70 - CA 71 - CA 89 - CIA 25-90 - DIJON CEREALES - EPLEFPA Vesoul - Ets LEGUY - ETS RUZE - FAIVRE SAS - FREDON BFC - GIROUX SAS - INTERVAL - KRY SOP - ALTERNATIVE - LYCEE AGRICOLE QUE-TIGNY - MINOTERIE GAY - MOULIN JACQUOT - SEINE YONNE - SEPAC CAMPAGRI - SOUFFLET AGRICULTURE - TEOL - TERRE COMTOISE - YNOVAE

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.